

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2024-119

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	0
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
3 décembre 2024

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, CHAUMEIL Nathalie, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- MARTHON Alain (pouvoir à Christian LATOUILLE),
- Stéphane PATIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHAUMEIL

**TARIFS DU SPANC
APPLICABLES A
COMPTER DU 1^{ER}
JANVIER 2025**

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la commission Environnement propose de faire évoluer certains tarifs du SPANC à compter du 1^{er} Janvier 2025.

La nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :

Désignation	Intitulé	Tarifs au 01/01/2025
A1	Redevance pour vérification préalable d'un projet neuf	150.00 €
A2	Redevance pour vérification de l'exécution des travaux	140.00 €
A4	Redevance pour vérification préalable d'un projet de réhabilitation suite à une vérification périodique	60.00 €
B2	Redevance de vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien	90.00 €
B3	Redevance de Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	200.00 €
C1	Redevance de contre visite	150.00 €
D1	Déplacement sans intervention	50.00 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20241211-2024-119-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Il rappelle que les projets neufs ainsi que les réhabilitations de dispositifs d'assainissement individuel sont facturés en deux fois :

- **La première fois en amont du projet : TARIF A1 ou bien A4/ Vérification préalable.**
- **La seconde fois à l'achèvement des travaux : TARIF A2/Vérification de l'exécution des travaux.**

En ce qui concerne les projets dont l'exécution est à cheval sur deux exercices budgétaires, les deux phases de contrôle seront facturées au même tarif : Ainsi pour un projet dont le montant de la première phase s'élèverait à 140.00 € en 2024, si la seconde phase est réalisée en 2025, elle sera alors facturée au même tarif qu'en 2024, à savoir 140.00 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du SPANC qui deviendra applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,
- DECIDE** d'insérer cette nouvelle grille tarifaire au règlement de service joint en annexe de la présente délibération,
- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président concernant la facturation des contrôles ANC neufs ou réhabilités et dont l'exécution est à cheval sur deux exercices budgétaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 11 DECEMBRE 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**La Secrétaire de séance :
Nathalie CHAUMEIL**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20241211-2024-119-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024